

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DE LA FFE
29 MAI 2021 – 10H00 PAR VISIOCONFERENCE**

Listes des présents

La liste des présents figure en annexe.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1/ Accueil par le Président

Messieurs Pierre Abric et Frédéric Pietruszka, anciens présidents de la fédération,
Monsieur Patrick Vadja, président de l'AFCAM,
Messieurs les présidents de régions, présidents de département et grands électeurs,

C'est un honneur pour moi d'ouvrir pour la 1^{ère} fois l'assemblée générale de la Fédération française d'escrime.

C'est un honneur de me retrouver devant vous pour vous dire de vive voix ce qui a été accompli depuis mon arrivée à la présidence.

De vive voix et directement, parce que nous communiquons régulièrement sur nos actions mais les informations ne sont pas toujours reçues ; et, quand elles arrivent à destination, elles arrivent parfois déformées. Il est donc important que vous soyez tenus au courant de ce qui se passe réellement au sein de notre fédération ; que vous soyez au clair sur ce que je fais avec mon équipe, et avec le personnel, à Noisy-le-Grand et ailleurs.

C'est important parce que nous sommes à un moment charnière, et nous avons besoin de toute la famille de l'escrime qui doit tirer dans le même sens. Et donc qu'aucune contre-vérité ne circule.

Pour toutes ces raisons, je vais essayer de vous dresser le plus clairement possible un 1^{er} bilan de notre action.

Si je résume ce que nous avons fait depuis 8 mois, c'est restructurer la fédération pour que nous puissions relever tous les défis qui nous attendent ultérieurement.

Et en même temps, nous n'avons pas eu le choix : il a fallu commencer à relever ces défis, et notamment tout de suite l'un d'entre eux, énorme, qui n'était pas prévu...

Une saison quasi blanche pour nos clubs, nos licenciés, nos compétiteurs, en raison du Covid-19.

On ne va pas se le cacher, on a perdu des licenciés qui, pour la plupart, n'ont pas repris leur licence quand le ciel s'est de nouveau assombri à l'automne. Et on ne peut pas vraiment les blâmer.

Mais nous avons travaillé d'arrache-pied, à chaque fois, pour accompagner les clubs, les aider financièrement, construire des protocoles de reprise, imaginer des calendriers de compétitions, parce qu'il était capital de fixer des caps, de ne pas se contenter d'attendre.

C'est pour cela que nous avons posé des dates pour des championnats de France jeunes afin de provoquer une réaction et une implication sur le calendrier régional. Cela permet une reprise pour ceux qui ont envie de sport et de compétition. Et la compétition n'est pas obligatoire.

Sur ce point, notre cellule médicale a été exemplaire, investie 7j/7 et 24h/24 pour informer, prévenir, alerter, organiser...

Tout ce travail se retrouve dans le plan de relance de l'activité, dont normalement vous avez eu connaissance il y a environ 6 semaines.

Et de toutes façons, je vous en parlerai un peu plus tard. Mais ce plan est colossal, ne serait-ce que par la somme mobilisée : 1 300 000 euros.

Mais je suis convaincu qu'il nous permettra de faire revenir les licenciés égarés et d'en gagner d'autres.

Mais d'abord je reviens sur notre 1^{er} axe de travail, qui a été de commencer à réformer la fédération. Je ne m'en étais pas caché, je souhaite, nous souhaitons préparer, structurer la fédération pour l'avenir. Bien sûr, et c'est le présent, et c'est ce que nous continuerons à faire, nous sommes au quotidien à disposition des clubs, en réponse à leurs besoins : les appels, les mails tous les jours, le service de proximité, la réponse à la question, le petit service qui débloque pas mal de situations.

Mais nous voulons aller plus loin parce que le sport change, parce que l'offre de sport se diversifie, et que l'escrime court le risque d'être déclassée, de perdre de son importance.

Ce n'est pas une révolution : il ne s'agit pas de couper des têtes ou de changer pour changer... il faut le dire, il y a des choses qui fonctionnent, et il n'est pas question d'y toucher.

Non, il s'agit plutôt d'une évolution à laquelle nous devons être préparés.

En allant vers plus d'efficacité, plus de professionnalisme ; plus d'interactions avec le monde de l'entreprise par exemple...

Quand nous nous sommes installés au siège de la fédération à Noisy-le-Grand, nous avons été frappés de voir que le personnel était souvent perdu, parfois démotivé par l'absence d'une direction claire donnée à leur travail.

C'est pourquoi, vous le savez, nous avons procédé à quelques modifications dans l'organigramme de la Fédération, pour que chacun s'y retrouve et soit au clair dans ses missions, dans une relation de confiance.

J'ai recruté une directrice générale, Sylvie Le Maux, qui a pris les choses en main, et installé une méthode de travail, un circuit de responsabilité qui porte déjà ses fruits malgré les contraintes du Covid qui nous a souvent obligés à du télétravail ou de l'activité partielle.

Un responsable de la communication a aussi été recruté pour renforcer ce secteur capital, au moment du plan de relance, et à 3 ans des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Et puis nous avons désormais une Directrice technique nationale, Virginie Thobor, qui prendra officiellement ses fonctions dans 3 jours. Mais cela fait plusieurs semaines qu'elle est au travail, 3 jours par semaine à Noisy-le-Grand, grâce à un accord passé avec le ministère.

C'est une première, vous le savez, et beaucoup s'en sont émus : Virginie n'est pas une escrimeuse, n'est pas issue du monde de l'escrime, elle n'est pas maître d'armes, mais nous considérons qu'en 2021, cela n'est plus un prérequis.

D'abord, laissez-moi vous rappeler que vous avez élu un Président qui, lui, est maître d'armes. Je me suis engagé à défendre les spécificités du métier et je ne dérogerai pas.

Ensuite, il ne faut pas avoir peur d'aller chercher les talents là où ils se trouvent. Beaucoup de fédérations font la même chose, et ça marche.

Un exemple, Ghani Yalouz, vice-champion olympique de lutte, est devenu DTN de l'athlétisme et a obtenu les meilleurs résultats sportifs et de développement que cette fédération ait connus. Autre exemple, Patrick Rosso le judoka est DTN du karaté, et le cycliste Florian Rousseau dirige la haute performance de l'athlétisme.

Par ailleurs, Virginie travaille et travaillera encore plus près et plus après Tokyo avec un directeur de la Haute-performance que vous connaissez tous : Lionel Plumenail.

La mission de Virginie est surtout de mettre en musique ce dont je vous parlais tout à l'heure : une meilleure structuration de la direction technique, instaurer une fluidité et une meilleure efficacité dans la mise en place des décisions prises (avec le Président, les élus et la direction générale).

Et cela, elle ne pourra le faire qu'en étroite collaboration avec les conseillers techniques.

C'est le fondement de tout notre projet sportif : faire en sorte que tout le monde travaille dans le même but, parle le même langage, ait la même vision des choses.

Virginie sait le faire, elle l'a déjà fait ailleurs, elle a une vraie connaissance des rouages et du fonctionnement d'une fédération.

Depuis notre élection, j'ai aussi passé, nous avons passé beaucoup de temps à renforcer les liens de la fédération avec les pouvoirs publics. En période de Covid, nous avons besoin des informations les plus fiables sur les conditions sanitaires... et sur les différents dispositifs d'aide pour les clubs.

Mais aussi parce que c'est essentiel pour une fédération comme la nôtre d'avoir la confiance de l'Etat. Notre vie, notre développement dépendent en grande partie de cette confiance.

J'ai donc eu de nombreux rendez-vous à l'Elysée, à Matignon, au Ministère des Sports, à l'ANS... et la fédération est en contact avec d'autres ministères sur différents dossiers (Quai d'Orsay, Ministère de la Santé, la Culture, ...).

Et je peux vous dire que cette confiance, nous l'avons ; l'Etat croit en notre projet et soutient la FFE.

Ce qui s'est déjà traduit concrètement sur un plan budgétaire.

Nous avons ainsi sollicité avec beaucoup de confiance une dotation pour l'ANS pour le plan de développement de 3,7 millions d'euros sur 3 ans, contre 1,2 million lors de la précédente mandature, 3 fois plus donc.

C'est beaucoup de travail de notre part, mais c'est une excellente nouvelle : nous allons pouvoir partir à la reconquête de nos publics, et renforcer nos conventions d'objectifs, dans le scolaire, la santé, etc ... et mettre en place des conventions d'objectifs auprès des territoires et des régions.

Nous avons aussi obtenu 3 millions d'euros par an au lieu de 2,6 millions au titre de l'ANS Performance.

L'ANS soutient, par ce geste, notre volonté de recruter les meilleurs entraîneurs pour nos équipes de France. Hervé Faget nous a déjà rejoint, d'autres nous rejoindront, mais nous nous devons pour l'instant de respecter leurs employeurs actuels ; nous n'avons plus que quelques semaines à attendre.

Et puis, c'est la dernière information en date, le ministère et le CNOSF ont décidé dernièrement d'allouer à chaque fédération olympique un fonds de compensation et de soutien, en réponse à la crise. Les sommes ont été annoncées lors d'une réunion en présence de tous les présidents de fédérations. La plupart a obtenu quelques milliers d'euros, ou quelques dizaines de milliers, l'athlétisme a obtenu 100 000 euros. Et pour l'escrime, a été annoncée une somme de 268 000 euros. Sur le moment j'ai eu du mal à y croire, mais ça montre que nous avons eu raison de nouer ces relations de confiance, et surtout de monter des dossiers béton, et ambitieux.

Je peux vous dire que j'étais fier que notre projet soit accueilli de cette manière. Cela donne de la force pour continuer à mettre en place le projet.

Dans ce projet il y a la réforme de la gouvernance. Nous nous y sommes attelés parce qu'on considère que c'est la clé de toute avancée pour être efficaces sur le territoire.

Qui dit territoire, dit région, dit département. Nous travaillons avec l'ensemble des Présidents de régions ; nous les réunissons d'ailleurs la semaine prochaine pour un séminaire.

Ils sont nos relais, nous voulons les aider au mieux à exercer ce rôle pour continuer à animer leurs territoires.

Alors nous le faisons avec beaucoup de concertation, et sans nous précipiter, parce que nous voulons être à l'écoute. Un référent « Présidents de régions » a donc été nommé et il s'appelle Alain Garnier.

Par ailleurs, vous le savez sans doute, une loi « Sport et société » est en débat à l'Assemblée Nationale, elle sera votée très bientôt, et modifiera automatiquement l'architecture territoriale des fédérations. Nous travaillons avec certains parlementaires sur ce projet de loi et adapterons notre organisation à ce qui sera voté.

Il ne sert à rien d'avancer trop vite de notre côté, si cela devient caduc quand la loi sera votée.

C'est pour cela que j'ai retardé le dossier de la gouvernance mais la réforme est engagée.

Le prochain chantier, et celui-ci ne dépendra pas de la loi, puisque c'est notre idée, c'est le Cercle des Présidents de clubs, que je souhaite voir créer avant la fin de l'année. Un tel cercle nous aurait été bien utile pendant la pandémie pour fédérer et structurer l'expression des clubs.

Je ne serai plus très long, mais je voulais vous dire un mot de la formation parce que tout démarre d'elle ; nous avons décidé d'y consacrer plus de temps, plus d'énergie.

Mario Bourdageau pourra vous en parler plus précisément, lui qui s'en occupe très activement depuis l'élection, lui qui y consacre une bonne partie de sa vie depuis des années.

Il y a, encore et toujours, la question de l'organisation. Une refonte des statuts de l'IFFE a été effectuée, elle permettra d'y voir plus clair.

La certification Qualiopi de notre organisme de formation, validée en décembre, est un gage de sérieux.

Mais nous sommes allés plus loin. J'avais promis la création d'un CFA des métiers de l'escrime.

Il est désormais une réalité. Nous l'avons créé en collaboration avec la Fédération française de judo, qui avait eu un temps d'avance en la matière.

Et nous avons encore d'autres projets, parce qu'il est urgent de multiplier les dispositifs de formation, d'accompagner les jeunes, parcours sup, titre professionnel ...

Je voulais vous dire un mot aussi du plan d'accompagnement des clubs.

Il vous a été envoyé il y a désormais 6 semaines ; j'espère que vous l'avez reçu, que les canaux de diffusion ont bien fonctionné.

Il est réalisé pour aider, très concrètement, les clubs à se relever après la crise sanitaire qui a pesé sur eux et sur le développement.

Je ne citerai que quelques-uns de ses éléments.

- La rétrocession pour les clubs de 10 euros de la part fédérale pour la saison 2020-2021. C'est un effort financier important pour la fédération, mais il est apparu comme une évidence.
- Le prêt fédéral à taux zéro pour les clubs en grande difficulté.
- Les licences Sport Santé et Handisport à 15 euros.
- La prise en charge partielle du Pass Découverte scolaire à 1 euro pour les filles et 5 euros pour les garçons primo licenciés.

Et la bonne nouvelle d'aujourd'hui, la licence 2021-2022 pourra être prise dès le 1^{er} juin et vous pourrez prendre cette licence pour 16 mois.

Il y a beaucoup d'autres choses dans ce plan (communication, reprise de compétition) et derrière ce plan, il y a le travail d'une équipe, de salariés de la fédération.

Nous avons ainsi mis en place une hotline dédiée à l'explication de toutes ces mesures.

Il y aura également au mois de septembre une grande journée événementielle sur tout le territoire. Elle sera organisée avec le concours des escrimeurs de haut niveau, les équipes de France qu'on espère couvertes de médailles au retour de Tokyo. Les 72 athlètes Insep iront sur les territoires.

Cette journée sera le fruit d'une collaboration entre la fédération, son service communication, les comités départementaux, régionaux et évidemment les clubs, qui bénéficieront les premiers des retombées de cet événement.

Excusez-moi, je ne m'arrête pas, mais je ne peux pas passer sous silence, en collaboration avec l'Agence Nationale du Sport, une augmentation du PSF (Projet Sportif Fédéral) de 334.000 euros. Cette augmentation de 30% est conséquente : elle confirme, comme je le disais il y a 5 minutes, la confiance de nos institutions envers nous.

Nous avons fait le choix de rééquilibrer l'attribution de ce PSF en faveur des clubs. Il sera désormais affecté équitablement entre les clubs et les régions (50% chacun).

En matière de démocratie participative, la fédération a ouvert, pour la première fois, la possibilité à tous ses licenciés de candidater dans des commissions fédérales. La mise en place d'une application est également prévue pour la fin de l'année.

Ainsi, je tenais à souligner le très gros travail des commissions, des 183 bénévoles. Je les remercie pour tout ce qu'elles apportent.

Chaque président vous a préparé un petit résumé de leurs actions qui vont vous être présentées. La coopération est réelle, les réunions en distanciel, la plupart du temps, sont nombreuses et productives. La fédération ne serait rien sans ces commissions composées de bénévoles qui ne comptent pas leur temps.

En conclusion, et là je pense parler en notre nom à tous : nous sommes à 2 mois des Jeux olympiques de Tokyo et nous souhaitons à nos équipes de France la meilleure réussite possible. Les stages battent leur plein, je me suis rendu sur certains d'entre eux : l'esprit est bon, l'émulation est très positive. Et nous nous efforçons de leur donner les meilleures conditions d'entraînement, malgré les contraintes sanitaires que nous continuons à respecter.

Nous espérons évidemment un maximum de médailles à Tokyo, mais également une attitude exemplaire dans le combat, l'engagement, et la défense des valeurs qui sont les nôtres. Parce que c'est aussi là-dessus que nous allons convaincre les enfants et leurs parents de rejoindre nos salles d'armes.

Derrière les athlètes de haut niveau, il y a les salles, les clubs. C'est ce qui nous importe.

La fédération est là pour agir et notre objectif est de soutenir, d'accompagner les clubs.

Ce que veulent les clubs, c'est vivre l'escrime au quotidien et faire vivre l'escrime au quotidien.

Et pour cela, nous avons besoin, je le disais au début de mon intervention, que tout le monde tire dans le même sens. Nous sommes depuis le début transparents et ouverts aux critiques, mais surtout si celles-ci sont constructives.

Je l'avais annoncé, je suis un Président dédié 100% de mon temps à la fédération, « je vis escrime », comme il est dit dans notre campagne de communication. Et je continuerai à m'investir pour emporter l'adhésion de tous, convaincre les derniers réticents de la nécessité d'œuvrer tous ensemble pour l'avenir de notre sport.

Nous avons besoin de tous, à tous les niveaux. Et nous y arriverons.

Je finirai par une citation de Victor Hugo

Par l'union, vous vaincrez.

Étouffez toutes les haines,

Éloignez tous les ressentiments, soyez unis, vous serez

Invincibles.

Voilà, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne assemblée générale.

Merci de votre attention.

Bruno GARES

Président

Grégory GOETZ, secrétaire général, remercie le président pour cette allocution.

Il informe que, pour des raisons pratiques, les votes sont d'ores et déjà ouverts et seront clos à 12h30, afin d'effectuer par la suite le dépouillement et procéder à l'approbation des résultats à 13h00.

Il informe les participants qu'ils pourront poser des questions en rapport avec les seuls points abordés lors de cette assemblée et que s'il y a d'autres questions, de ne pas hésiter à revenir vers la FFE. Il propose de passer à l'ordre du jour.

2/ Approbation des PV des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 26 avril 2020

**L'Assemblée Générale décide d'adopter le PV des Assemblées générales
ordinaire et extraordinaire du 26 avril 2020
par 537 voix pour, 55 voix contre et 124 abstentions**

3/ Rapport d'activité des commissions fédérales

Brigitte SAINT BONNET présente le résumé des travaux des commissions (Cf. annexe).

Il est ensuite répondu aux questions.

Cédric FOURNIER interroge le président sur un point technique et précise que tous les documents de l'assemblée générale ont été reçus la veille à 20h00, que c'est trop court pour en prendre connaissance et en demande les raisons.

Brigitte SAINT BONNET précise qu'habituellement les rapports de commissions étaient remis en main propre à l'arrivée de l'AG quand elle avait lieu en présentiel mais qu'il a fallu procéder différemment dans les circonstances actuelles, et cela ne s'est pas fait différemment qu'habituellement.

Luck MARTIN BOUYER s'étonne, en tant que président de région, de n'avoir pas vu, dans l'ordre du jour, de point sur le rapport moral et demande s'il va y en avoir un, même si cela n'est pas obligatoire dans les associations de loi 1901 mais il lui semble quand même toutefois que, recevant des aides de l'Etat, cela doit se faire.

Le président lui répond que son introduction s'apparente au rapport moral tout en rappelant que 2020 correspond principalement à l'ancienne équipe. Qui plus est, la saison a été tronquée par la pandémie.

Catherine DEFOLIGNY souhaite revenir sur les actions présentées par le président, et en particulier sur le plan de relance qui a été présenté le 4 mai lors d'une visioconférence et pour laquelle des questions ont été posées mais sont restées sans réponse. Elle compte donc attirer l'attention des délégués sur le problème des nouvelles licences (licences bénévoles, licences sport santé, licences handi et pass découvertes. Catherine DEFOLIGNY indique que ces licences ne sont pas réglementaires car elles n'apparaissent ni au niveau des statuts, ni au niveau du règlement intérieur et rappelle l'article 7 du règlement intérieur qui définit les licences indépendants, d'enseignants, de dirigeants, d'arbitres ou la licence d'entreprise mais absolument pas ces nouvelles licences.

Catherine DEFOLIGNY demande instamment que lors du vote des tarifs des licences il y ait un vote différencié afin que chacun puisse prendre position sur les différentes licences, à savoir le tarif des licences réglementaires qui sont instituées par les statuts et le règlement et les autres licences, qui, à ce jour, ne sont pas réglementaires.

Catherine DEFOLIGNY indique que le plan de relance, malgré toutes les intentions sans doute louables, n'est pas achevé quant à ces incidences réglementaires et stratégiques et ne souhaite pas voter en l'état de telles décisions.

Bruno GARES lui répond que l'article 7 ne différencie pas les licences. Il existe déjà des licences sport-santé et il y a déjà des licences qui existent via Exalto. La fédération ne demande que la modification des tarifs. Seule la licence bénévole est un ajout. Le président ne comprend pas la réaction de Catherine DEFOLIGNY sur la licence bénévole. Il rappelle que les dirigeants sont des bénévoles. Ce sont d'ailleurs les bénévoles qui permettent aux clubs d'organiser des animations. La licence bénévole a donc autant de droit que la licence tireur, la licence scolaire ou la licence d'un président et ce n'est qu'un système financier qui est modifié.

Brigitte SAINT BONNET ajoute, même si un point sur les licences sera évoqué ultérieurement, qu'elle pense que Catherine DEFOLIGNY, veut dire que ces « types » de licences peuvent créer de l'incompréhension avec celles relatives à la pratique et que Catherine DEFOLIGNY aurait souhaité que cela soit ajouté au règlement

intérieur.

Catherine DEFOLIGNY acquiesce les propos de Brigitte SAINT BONNET et précise que si la fédération créée une licence bénévole il y aura une confusion avec la licence statutaire.

Philippe LAFAY intervient et indique qu'il n'y a pas à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire, de modification des statuts alors qu'à l'ordre du jour le point sur la licence au 1^{er} juillet relève d'une modification statutaire et précise que dans les statuts la licence est prise à compter du 1^{er} septembre. Philippe LAFAY précise que dans les statuts il est également notifié que toutes les licences donnent droit à la pratique de l'escrime à l'exception de la licence dirigeant.

Brigitte SAINT BONNET et le président lui répondent que la licence sera toujours prise à cette date et le point sur les licences sera débattu plus loin.

Grégory GOETZ rappelle, qu'avant de modifier les statuts, il faut d'abord approuver la mise en place de la licence bénévole. Pour l'heure, les modifications proposées ne nécessitent pas une assemblée générale extraordinaire.

Guillaume TEXIER sollicite la parole pour une question technique sur les licences et pour les sélections aux championnats de France. Il indique que dans son comité régional il y a des tireurs qui sont 17^{ème} au classement donc non pris en charge par la fédération et que, dans les 16 premiers, certains ne sont pas licenciés. D'où sa question à partir de quelle date les personnes n'étant pas licenciés ne peuvent pas participer aux championnats France et le comité régional pourra-t-il récupérer la 17^{ème} place comme étant dans les 16 premiers ?

Grégory GOETZ lui répond qu'au moment des inscriptions, si la personne qui est 16^{ème} a repris sa licence, elle sera d'office qualifiée.

Guillaume TEXIER demande si une personne qui est 17^{ème} ou autre et qui n'est pas licenciée à ce jour et qui ne reprendra sa licence que le mercredi précédant les championnats de France, la fédération lui fera cadeau d'une licence qui durera sur cette saison et la saison prochaine, tout en pénalisant les autres personnes qui sont plus bas dans le classement mais qui ont joué le jeu.

Brigitte SAINT BONNET lui répond que la fédération vient d'avoir la confirmation de notre assureur de la possibilité de prendre sa licence à compter du 1^{er} juin et valide pour la saison prochaine. Les tireurs devront prendre leur licence avant les sélections régionales.

4/ Rapport sportif de la direction technique nationale

Grégory GOETZ indique qu'en raison de la crise sanitaire, le bilan réalisé par Eric SRECKI est très succinct. Cf. annexe

5/ Bilan et rapport financiers 2020

Sylvie SORMAIL, trésorière générale, présente le rapport financier et le bilan 2020 (Cf. annexe)

A la fin de la présentation, la parole est donnée à Jean-Jacques BENA qui a une question sur le rapport de la DTN.

Il indique que cette mandature fait apparaître deux jeux Olympiques, ceux de Tokyo et ceux de Paris. Le nombre des licences est souvent lié aux résultats des jeux. Aussi, il aimerait connaître l'organisation de la DTN aux jeux de Tokyo et s'il y a une dissociation des rôles entre Lionel PLUMENAIL et Virginie THOBOR.

Il précise également qu'il avait en tête que, pour les jeux de Paris, il y aurait une modification de la DTN, à savoir un DTN par arme et demande des explications à ce sujet. Il souhaite savoir comment va s'organiser la DTN après les jeux de Tokyo pour avoir de très bons résultats à Paris, ce qui est très important pour la

fédération.

Grégory GOETZ lui répond que, pour l'heure, il s'agit du rapport de 2020.

Jean-Jacques BENA répond qu'il est toutefois important de savoir comment la fédération va s'organiser et il lui est répondu que Virginie THOBOR expliquera cela après le 1^{er} juin.

Jean-Jacques BENA fait part de sa déception que cela ne soit pas abordé lors de cette assemblée générale.

Le président précise que la DTN n'est nommée qu'à partir du 1^{er} juin et il est difficile d'anticiper l'organisation qu'elle mettra en place.

Il rappelle que l'AG concerne la saison 2020 et donc la mandature précédente y compris les comptes.

Philippe LAFAY sollicite la parole pour indiquer que les comptes sont effectivement à cheval sur deux mandatures mais démontrent bien la bonne gestion de l'équipe précédente.

Philippe LAFAY s'interroge au sujet des provisions à hauteur de 553 000 € : une sur les litiges sociaux qui concerne l'ancien directeur administratif et une deuxième provision de 79 000 € pour un contrôle URSSAF qui sous-entendrait que la fédération risque un redressement.

Il fait part également d'une provision de 350 000 € pour la rétrocession des 10 euros sur les licences ce qui signifie que cette aide sera portée uniquement sur l'année 2020 et non sur 2021. Cela engendre une modification du résultat comptable.

Le commissaire aux comptes (CAC), Rudy JARDOT prend la parole pour répondre aux interrogations de Philippe LAFAY.

Il indique que ce n'est pas le CAC qui réalise les provisions mais qu'en qualité de CAC et d'auditeur ils sont amenés à regarder de près des opérations.

Concernant le risque URSSAF, il explique qu'il s'agit d'un risque avéré et, qu'au regard des opérations présentées, aucun élément ne laisse à penser que, s'il y avait un contrôle URSSAF sur ces opérations, un redressement n'est pas exclu.

Il indique que ce point a été évoqué lors de l'audit et qu'il a été décidé que ce point fasse office de régularisation sur fiche de paie courant 2021 pour les périodes qui ont été analysées.

Dans ce cas, le risque étant constaté dans l'état des comptes 2020, il doit nécessairement faire l'objet d'une provision tout en sachant que si la fédération procède à sa régularisation en 2021 il est évident que cette provision pourra faire l'objet d'une reprise et la fédération sera en conformité par rapport à l'URSSAF et c'est la raison pour laquelle les CAC ont validé cette provision.

Concernant la licence et la rétrocession des 10 euros, le flux financier des licences est inscrit sur les comptes clos au 31 décembre 2020, il avait été décidé de rétrocéder 10 euros sur ce flux. C'est une décision de gestion et cela fait aussi l'objet d'une provision pour en tenir compte.

Concernant le litige, le CAC indique qu'il s'agit d'un litige prudhommal en cours qui sera prochainement tranché.

Le CAC indique que l'on ne peut pas faire autre chose qu'une provision à la date de clôture car la date n'est pas certaine. Ainsi, pour que cela devienne une dette certaine, il faudrait avoir un contrôle URSSAF. La fédération est engagée dans un processus de régularisation des fiches de paie.

**L'Assemblée Générale approuve le bilan 2020 par 474 voix pour,
93 voix contre et 149 abstentions**

6/ Rapport des commissaires aux comptes

Rudy JARDOT, du cabinet Grant THORNTON expose le rapport des commissaires aux comptes (Cf. document

rapport CAC en annexe).

Grégory GOETZ remercie Rudy JARDOT pour ces explications et le travail effectué.

Le président sollicite la parole suite à la présentation des comptes 2020 pour informer les membres qu'il n'engage aucunement sa responsabilité et celle de son équipe sur la gestion du budget et de l'engagement des dépenses antérieures à son élection.

**L'Assemblée Générale approuve le rapport du commissaire aux comptes par 586 voix pour,
33 voix contre et 97 abstentions**

7/ Approbation du rapport financier, affectation du résultat, quitus au Bureau Fédéral et au Comité Directeur

La résolution suivante est soumise au vote :

« Après avoir entendu le rapport du Trésorier Général et les rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 s'élevant à – 153.194,63 €uros de la manière suivante :

Affectation du déficit de 153.194,63 €

- A la réserve spéciale aide Covid : - 300.000,00 €

- En report à nouveau : + 146.805,37 €

**L'Assemblée Générale approuve le rapport financier par 480 voix pour,
65 voix contre et 171 abstentions**

8/ Nomination des co-commissaires aux comptes

Catherine DEFOLIGNY indique qu'elle ne comprend pas du tout la proposition qui est faite car le cabinet Grant Thornton a été nommé pour 6 ans par l'assemblée générale.

Le rapport présenté précédemment semble être un rapport tout à fait digne de confiance et ne voit pas sur quoi repose la nomination d'un co-commissaire aux comptes.

Le président répond qu'il n'y a aucune défiance envers le haut-commissaire aux comptes mais indique avoir constaté des différences avec l'audit réalisé par le ministère.

Cela permettrait de clarifier et sécuriser dans l'intérêt de tous.

Catherine DEFOLIGNY pense qu'il s'agit donc d'un signe de défiance à l'égard du cabinet Grant Thornton qui serait tout à fait en capacité, compte tenu de son expérience et de sa compétence, d'analyser avec le président le rapport du ministère et ne comprend pas cette nomination et qui coûtera probablement cher à la fédération.

Le président répond que cela ne coûtera rien à la fédération car il y a un accord avec le co-commissaire aux comptes et Grant Thornton pour accompagner la fédération sur des procédures qui n'ont pas été mises en place.

Catherine DEFOLIGNY demande si Rudy JARDOT peut donner son sentiment sur cette cogestion des contrôles.

Rudy JARDOT précise que les grandes entreprises ont effectivement un co-commissariat aux comptes qui s'explique par l'étendue des missions. Pour les rémunérations entre eux, il laisse au président la responsabilité de son propos.

Il indique que le commissariat aux comptes est une activité réglementée par le H3C.

Il confirme également que, par rapport à la mention qu'a souhaitée le président sur sa responsabilité, le président a la responsabilité d'arrêter les comptes mais il n'a pas la responsabilité de la gestion des événements antérieurs.

Le président indique que la fédération souhaite augmenter les missions et a besoin d'être accompagné pour mettre en place des procédures et c'est pour cela qu'il souhaite un co-commissaire aux comptes.

Après avoir entendu la lecture du rapport financier, l'assemblée générale décide de nommer la SARL GEC CONSEIL, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale rejette la nomination d'un co-commissaire aux comptes par 258 voix pour, 266 voix contre et 192 abstentions

Cette proposition est rejetée

9/ Tarifs des licences et affiliations 2021/2022

Cf. annexe pour le détail des tarifs.

Philippe LAFAY demande la parole et indique, comme précisé en début de réunion, que ces dispositions ne correspondent pas aux statuts actuels.

Brigitte SAINT BONNET répond que ces licences ont été présentées lors d'un comité directeur et qu'une assemblée générale extraordinaire sera organisée si le principe est validé ce jour.

Philippe LAFAY indique qu'il n'est donc pas possible aujourd'hui de voter les tarifs des licences, si elles ne sont validées que lors de l'AG extraordinaire.

Brigitte SAINT BONNET lui précise que ce sera une modification des statuts qui sera votée lors de l'AG extraordinaire.

Philippe LAFAY répond que pour modifier les licences il faut modifier les statuts lors d'une assemblée générale extraordinaire pour que l'assemblée ordinaire puisse à son tour valider les tarifs.

Le secrétaire général lui répond qu'effectivement cela aurait été plus simple de faire les deux AG en même temps mais précise qu'il sera proposé un toilettage du règlement intérieur et des statuts.

Le président rappelle la période inédite traversée en ce moment et qu'il ne faut cependant pas oublier les clubs qui sont les premiers concernés. Il rappelle l'importance de les soutenir. Il précise que l'assureur a confirmé hier que la licence pouvait être reprise à partir du 1^{er} juin 2021.

Le président précise qu'une AG extraordinaire aura lieu après concertation avec les juristes.

Brigitte SAINT BONNET précise qu'aujourd'hui il est demandé d'accepter le principe de ces licences, et ce afin que les clubs puissent les appliquer dès à présent.

Jean-Christian CARRIE sollicite la parole suite à la suppression de la licence « solution riposte » afin de l'intégrer au « sport santé ».

Brigitte SAINT BONNET indique qu'il y a eu des discussions avec Solution Riposte dont la formation est maintenue au sein de l'IFFE. La licence santé sera généraliste.

Cependant, Jean-Christian CARRIE tient à préciser que, pour en avoir eu connaissance en avant-première

que dans le cadre de la convention entre Solution Riposte et l'IFFE il est mentionné que la licence est prise entièrement en charge la première année.

Brigitte SAINT BONNET répond que la convention n'est, à ce jour, pas encore signée et qu'elle est en cours.

Le président intervient pour préciser qu'il a eu Dominique HORNUS au téléphone longuement il y a quelques jours et qu'ils sont tombés d'accord sur le principe que la formation Solution Riposte se fasse à l'IFFE et que toute la partie cancer passe à un nouveau tarif à la FFE à 15 €. La licence prendra en compte les personnes touchées par un cancer mais aussi les maisons de retraites, ...

Jean-Christian CARRIE revient sur les présentations de toutes ces licences et aurait préféré que cela se fasse licence par licence.

Le président répond qu'il y a eu plusieurs comités directeurs au cours desquels a été présentée chaque licence. Il y a eu des visioconférences organisées avec les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs, ces derniers ayant validé ce principe mais il peut entendre que l'AG est décisionnaire pour voter un budget.

Il faut noter cependant un point précis sur la licence bénévole qui ne servira pas pour avoir des votes lors des élections mais cette licence permet de soutenir les clubs et mieux couvrir les bénévoles en cas d'accident. Il est important de préciser que la licence bénévole ne sera pas comptabilisée dans le nombre de votes lors des élections mais qu'elle permet de soutenir les clubs et mieux couvrir les bénévoles en cas d'accident.

Gilles MARTINAGE sollicite la parole au sujet de la licence bénévole. C'est une fonction très importante à laquelle il est attaché. Une personne peut occasionner des dégâts matériels et corporels et il aimerait savoir si la licence bénévole permettra d'accéder à l'assurance de la fédération.

Le président lui répond que la licence bénévole est créée pour motiver les parents des jeunes dans les clubs et pour qu'ils continuent à s'investir. La fédération a donc demandé à l'assureur de prendre en charge ces accidents de parcours, ou, par exemple, lors de montages de pistes.

Cela permet de soutenir son club et cela permet indirectement à certains clubs d'obtenir une subvention plus conséquente de certaines collectivités (commune, département ou région).

Julien RICHET COOPER intervient et précise qu'effectivement statutairement la fédération doit tenir une AG extraordinaire pour ces changements de licence.

Concernant la licence au 1^{er} juin, l'article 8.1 des statuts stipule que la licence est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année N+1 sachant qu'elle est automatiquement prolongée jusqu'à la fin septembre.

Il indique que, dans l'intérêt des clubs et au regard de la situation exceptionnelle, il est important de valider cette proposition ce jour.

Catherine LESEAU est surprise, qu'en termes de confidentialité, qu'il soit précisé « cancer » pour la licence.

Le président lui répond qu'en référence à ce qu'il a expliqué à Jean-Christian CARRIE et concernant Solution Riposte, il y a aura, pour la fédération une case notifiée ALD sans autre précision.

Guillaume MICHON demande si la licence sabre laser qui était gratuite et passe à 12,30 €, permettra de maintenir les licences.

Brigitte SAINT BONNET répond que l'aide a été maintenue deux années pour soutenir la création de sections sabre laser. L'Académie du Sabre Laser compte environ 130 clubs et plus de 1 300 licences. La création de sections sera désormais à la marge.

Le sabre laser ne sera pas en reste et la fédération continuera à accompagner les secteurs en matière de communication, organisation de compétitions, ...

Guillaume MICHON a également une question, en tant que président de comité régional, sur les adresses

email qui sont saisies via l'extranet.

Il indique qu'un licencié inscrit est censé recevoir de la fédération ses accès à l'extranet alors que pour certains clubs, il y a beaucoup d'adresse mails invalides, voire des adresses génériques.

Brigitte SAINT BONNET lui répond que l'on ne peut que le regretter et motiver les clubs à remplir le maximum d'informations qui seront d'autant plus nécessaires lors de la mise en place de l'application.

C'est une vraie problématique et la fédération va essayer de la résoudre de manière informatique afin que l'information descende directement vers le licencié mais il faut surtout convaincre les clubs de remplir convenablement la demande de licence.

Le président remercie Guillaume MICHON d'avoir posé cette question car cela fait 6 mois que la fédération travaille sur une application « My Coach » destinée aux clubs afin de régler ce problème. Il précise que même quand la fédération adresse des courriels, on ne sait pas s'ils arrivent à destination !

Jean-Pierre PHILIPPON souhaite un éclaircissement sur la licence bénévole car il a compris que l'assurance fédérale garantissait une couverture transport.

Le président lui répond que cette demande a été faite auprès de l'assureur et souhaite que la responsabilité civile soit engagée par la fédération plutôt que par le particulier.

Le président indique que le véhicule ne sera pas assuré par la fédération.

Jean-Pierre PHILIPPON indique que la vraie valeur ajoutée aura été qu'un contrat d'assurance prenne en charge un vrai contrat d'assurance du véhicule.

Le président souhaite, pour l'intérêt général des clubs que les modifications de licences soient adoptées.

C'est primordial que les jeunes puissent reprendre le sport dès le 1^{er} juin et suivre des stages en juillet-août et, de ce fait, relancer les clubs.

Lionel POSSELT précise qu'il rejoint le président et qu'il faut soutenir les clubs. Il est sur le terrain et fait du bénévolat depuis 35 ans et qu'il a beaucoup de parents de jeunes escrimeurs qui s'interrogent sur le fait de n'avoir reçu aucun mail de la fédération sur cette année exceptionnelle. Il pense qu'il serait judicieux de préparer un courrier et de l'adresser aux comités régionaux afin de le diffuser auprès de ces licenciés.

Il est très étonné que lors de cette réunion on évoque beaucoup l'escrime santé, l'escrime sabre laser mais on ne parle pas du tout de l'escrime olympique alors que c'est la base.

La seule chose positive qu'il remarque est l'aide pour les nouvelles licences, une aide pour tisser l'escrime dans les milieux ruraux et c'est primordial pour les jeunes.

Le président lui répond qu'en début de mandat, il a adressé des mails à tous les présidents de région, aux présidents de clubs.

Il indique que tous les mois des newsletters sont adressées aux présidents de régions, de départements et même parfois aux clubs mais ignore l'origine du problème.

Concernant les informations, elles figurent également sur le site fédéral : procès-verbal de comités directeurs, protocoles sanitaires, newsletters ...

Le président précise que c'est pour ces raisons qu'il y aura dorénavant une application « My Coach » qui communiquera auprès des clubs, des comités départementaux, des comités régionaux ...

Il indique que pour l'assemblée générale les documents sont souvent transmis au dernier moment mais que la communication fait partie des projets et qu'un séminaire a lieu le 5 juin à Lyon avec les présidents de région. Il espère trouver, avec eux, une solution pour communiquer les informations auprès des licenciés.

La résolution suivante est soumise au vote :

« L'Assemblée Générale approuve les tarifs des licences et affiliations tels que proposés par le Comité Directeur ».

Cette résolution est adoptée par 406 voix pour, 192 voix contre et 118 abstentions

10/ Présentation du budget 2021

Sylvie SORMAIL, Trésorière Générale présente le budget 2021 (Cf. annexe).

Daniel GUILLAUMIN constate que c'est un vote global alors que certains points n'ont pas encore été abordés.

Le secrétaire général a justement demandé au prestataire de reculer l'heure de clôture.

Jérôme WESTHOLM indique que la fédération n'a jamais eu autant de trésorerie. Il remercie le CAC Rudy JARDOT et lui renouvelle toute sa confiance.

Il demande pourquoi un emprunt, puisque la fédération a les moyens financiers et demande si l'emprunt de 663 500 € pour l'aide aux clubs sera suffisant.

Il indique également que l'article 14.11 des statuts prévoit que l'AG décide seule les emprunts de la gestion courante et cet article conditionne la réalité juridique du PGE. Ce dernier n'est pas prévu à l'ordre du jour et il est donc difficile de voter pour ou contre alors que le PGE est un pilier du plan d'accompagnement des clubs.

Il indique qu'il ne faut pas se cacher derrière la Covid pour mettre en place des actions non statutaires, voire illégales.

Sylvie SORMAIL prend la parole, et, en réponse à l'emprunt exceptionnel et indique que, toutes les entreprises, quelles qu'elles soient, ont le droit de prendre un PGE auprès de leur banque et qu'elles ne réunissent pas systématiquement leurs actionnaires en assemblée générale pour leur demander l'autorisation d'autant que c'est une année exceptionnelle.

Elle indique qu'il ne faut pas confondre l'emprunt PGE pris auprès de la banque avec le plan de relance qui est un prêt éventuellement FFE pris sur ses fonds propres.

L'emprunt PGE est un emprunt pris uniquement par sécurité même si la fédération se porte bien financièrement. C'est un emprunt à 0 % sur une durée d'un an.

Sylvie SORMAIL précise que, si ce PGE est voté ce jour, la fédération pourra mieux aider les clubs, ce que confirme Grégory GOETZ.

Philippe LAFAY est surpris de la présentation financière et du manque de précisions et invite les délégués à voter contre.

Grégory GOETZ lui répond qu'il n'a pas à faire part de son vote et indique que c'est sa propre vision des choses.

Le président rappelle que la campagne électorale est terminée et précise que la trésorière est elle-même bénévole et s'est fortement investie pour récupérer les informations et les factures de l'ancienne mandature demandées par le commissaire aux comptes.

Stéphanie PASTUREL souhaite revenir sur le contrat « honorabilité » qui ne concerne ni les bénévoles ni les accompagnants mais uniquement les éducateurs, salariés ou bénévoles et les dirigeants des clubs. Il faut faire attention car sinon cela est soumis à une sanction pénale.

Brigitte SAINT BONNET précise que les textes indiquent que tout encadrement, quel qu'il soit, n'est pas

forcément un encadrement technique et toute personne qui « encadrerait » des groupes lors d'un déplacement ou lors d'un stage peut être soumise à l'honorabilité. Le comité directeur a décidé que les arbitres étaient également concernés.

La résolution suivante est soumise au vote :

« L'Assemblée Générale approuve le budget 2021 tel que présenté par le Trésorier Général et arrêté par le Comité Directeur ».

Cette résolution est adoptée par 406 voix pour, 144 voix contre et 166 abstentions

11/ Modifications du règlement intérieur

Article 9.3.2

~~Dans ce cas, le licencié désirant muter adresse à la FFE une lettre de demande de mutation comportant ses nom, prénom, adresse, numéro de licence, nom du club quitté et du club pressenti avec la signature pour accord des présidents des deux clubs ainsi que du ou des représentants légaux si le licencié est mineur.~~

Par dérogation à l'article 9.3.1, le licencié peut soumettre à la FFE une demande de mutation au plus tard le 31 décembre de l'année N.

Cette demande se fait sous le contrôle de la commission des mutations et aux strictes conditions suivantes : En cas de changement dans ses conditions d'existence, indépendantes de la pratique de l'escrime, à savoir : l'éloignement du lieu géographique du club d'appartenance lié à une modification de domicile, du lieu de scolarité ou d'études, une nouvelle embauche ou encore la cessation d'activité du club.

La demande de mutation est transmise à la commission ad-hoc pour validation, en adressant à la FFE, une lettre de demande de mutation comportant ses nom, prénom, adresse, numéro de licence, nom du club quitté et du nouveau club pressenti avec la signature pour accord des présidents des deux clubs, des présidents de région ainsi que du ou des représentants légaux si le licencié est mineur, et les pièces justificatives nécessaires.

L'Assemblée Générale approuve la modification de l'article 9.3.2 du règlement intérieur avec 469 voix pour, 151 voix contre et 96 abstentions

Article 9.4.2

A compter de la ~~troisième~~ deuxième année de présence en pôle, les règles de l'article 9.1 s'appliquent.

L'Assemblée Générale approuve la modification de l'article 9.4.2 du règlement intérieur avec 469 voix pour, 165 voix contre et 82 abstentions

Article 19 – Le directeur technique national

Article 19.2

Il est notamment responsable ~~de la direction du personnel administratif mis à sa disposition ainsi que de~~

elle de l'équipe qui l'entoure, et dont la composition et l'activité ne peuvent être modifiées sans son accord.

L'Assemblée Générale approuve la modification de l'article 19.2 du règlement intérieur avec 429 voix pour, 156 voix contre et 131 abstentions

Article 20.2 – Commissions fédérales

Article 20.2.1 – Commissions statutaires obligatoires

Commission d'arbitrage et du règlement pour les épreuves (~~11~~ 14 membres)

L'Assemblée Générale approuve la modification de l'article 20.2 du règlement intérieur avec 483 voix pour, 133 voix contre et 100 abstentions

Catherine DEFOLIGNY informe être d'accord avec les modifications proposées au règlement intérieur. Elle indique qu'il manque des modifications comme par exemple pour la commission médicale.

Catherine DEFOLIGNY appelle de ses vœux, comme Julien RICHET COOPER qu'elle remercie, d'organiser rapidement une assemblée générale extraordinaire pour modifier le règlement intérieur.

Grégory GOETZ répond qu'il a pris acte pour l'assemblée générale extraordinaire qui sera mise en place assez rapidement pour acter les différents points.

Le président prend acte de modifier l'article 7.1 car c'est une modification statutaire mais il est important, aujourd'hui, d'aller vite et bien sur des choses claires et précise que le changement de mot c'est une chose, et le changement d'action en est une autre.

12/ Questions diverses

Une question diverse a été posée par maître Dominique DECLAUDE sur l'article 11 des statuts, concernant les organes déconcentrés.

Le président lui répond que les organes peuvent s'appeler comités départementaux ou associations territoriales et indique que les articles 11 et 12 permettent de pouvoir garder les deux dénominations. Le seul organe départemental qui peut être membre d'un CDOS est le comité départemental ou les associations territoriales.

Il informe qu'actuellement, comme précisé en préambule, la fédération travaille avec les députés sur la loi sport et société, avec le CNOSF pour modifier certains points. L'élection du CNOSF est prévue fin juin au CNOSF et des modifications devraient être actées.

Le président précise que dans les « on dit », on devrait s'appeler comités territoriaux pour les territoires et départemental pour chaque département. Le président ne souhaite pas demander aux bénévoles de remodifier les statuts et préfère attendre fin juillet que les députés aient votés la loi. Ensuite on verra quel intitulé sera choisi.

Dominique DECLAUDE remercie le président et précise qu'il faut effectivement que le comité départemental soit directement organisme déconcentré de la fédération et que le terme « comité départemental » revêt une meilleure lisibilité pour les collectivités qu'association départementale ou association territoriale.

Il faut repositionner le département qui est un organisme de proximité et il est important qu'il reste un organe déconcentré directement auprès de la fédération.

Avant de clore cette assemblée générale, le président souhaite annoncer que le comité directeur a accepté sa proposition de proposer à Isabelle SPENNATO et Frédéric PIETRUSZKA de devenir président d'honneur en récompense des huit années de présidence, et précise que peu importe le clivage politique, il est important de reconnaître le travail réalisé.

Il remercie les participants pour cette assemblée générale.

Le secrétaire général remercie également les participants pour leur présence ainsi que le personnel de la fédération et les membres du comité directeur pour le travail accompli.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée
avec 499 voix pour, 123 voix contre et 94 abstentions**

Le secrétaire général informe que Frédéric PIETRUSZKA a accepté d'être président d'honneur de la fédération.

Grégory GOETZ
Secrétaire Général de la FFE

Bruno GARES
Président de la FFE

ÉMARGEMENT EN LIGNE

CIVILITÉ	NOM	PRENOM	VOIX	COMITE RÉGIONAL	STATUTS
M	AUGUSTIN	Arnaud	4	GUADELOUPE	PRÉSENT

M	BEN HINI	Simon	8	NORMANDIE	ABSENT
M	BONNAMY	Jean-Michel	9	NOUVELLE AQUITAINE	ABSENT
M	BOURDAGEAU	Mario	9	NOUVELLE AQUITAINE	PRÉSENT
Mme	CAPOEN-GUILLAND (Est)	Martine	23	ILE DE FRANCE	ABSENT
M	CARRIE	Jean-Christian	10	OCCITANIE	PRÉSENT
M	CHARLET	Marc	10	OCCITANIE	PRÉSENT
Mme	CHEVALLOT	Audrey	7	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	PRESENTE
M	CONRAD	Christophe	9	GRAND EST	PRÉSENT
Mme	COQUARD	Eléa	10	CENTRE VAL DE LOIRE	PRÉSENTE
M	DECLAUDE	Dominique	9	GRAND EST	PRÉSENT
Mme	DEFOLIGNY	Catherine	10	RÉGION SUD	PRÉSENT
M	DESPERIER	Eric	11	AUVERGNE RHÔNE ALPES	PRÉSENT
M	DHAOUADI	Mohamed	8	NORMANDIE	PRÉSENT
Mme	DUROU	Magali	8	NORMANDIE	PRÉSENT
Mme	DUVAL DESTIN (Paris)	Laurence	23	ILE DE FRANCE	PRÉSENT
M	FAUQUEMBERGUE	Claude	10	HAUTS DE FRANCE	PRÉSENT
M	FOURNIER	Cédric	8	NORMANDIE	PRÉSENT
Mme	FRANCILLONNE	Stéphanie	3	GUYANE	PRÉSENT
M	GAINET	Christophe	7	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	PRESENT
M	GALLOT	Denis	9	GRAND EST	PRÉSENT
M	GARNIER	Alain	10	RÉGION SUD	PRÉSENT
Mme	GENNA	Brigitte	3	CORSE	PRESENTE
Mme	GOBALE	Gladys	4	LA REUNION	PRÉSENT
M	GUBERT	Benoît	10	RÉGION SUD	PRÉSENT
M	GUILBAUD (Ouest)	Jean	23	ILE DE FRANCE	PRESENT
Mme	GUILLAUME	Marie-Claude	4	GUADELOUPE	PRÉSENT
M	GUILLAUMIN	Daniel	4	LA REUNION	PRÉSENT
M	GUILLEY	Benoît	9	GRAND EST	PRÉSENT
Mme	HELGUERS	Chantal	10	OCCITANIE	PRÉSENT
M	HUBER	Jean-Michel	9	GRAND EST	PRÉSENT
Mme	ISAUTIER	Pascale	4	LA REUNION	PRÉSENT
M	ISSARTIER	Patrice	9	GRAND EST	ABSENT
M	ISTIN	Olivier	8	NORMANDIE	PRÉSENT
M	JAVOUHEY	Michel	7	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	PRÉSENT
M	JEGU	Philippe	13	BRETAGNE	PRÉSENT
Mme	JOLY	Estelle	10	PAYS DE LA LOIRE	PRÉSENT
M	KESSLER	Jean-Pierre	9	GRAND EST	PRESENT
M	LAFAY	Philippe	11	AUVERGNE RHÔNE ALPES	PRÉSENT
M	LAFLEUR	Frédéric	10	RÉGION SUD	PRÉSENT
M	LE BLOND	Christian	8	NORMANDIE	ABSENT
M	LE BOUVIER	Pascal	10	HAUTS DE FRANCE	PRESENT
M	LE CLEAC'H	Yannick	10	CENTRE VAL DE LOIRE	PRÉSENT
M	LE MERRE	Hugues	9	NOUVELLE AQUITAINE	PRÉSENT
Mme	LE SAUX	Catherine	10	OCCITANIE	PRÉSENT

CIVILITÉ	NOM	PRENOM	VOIX	COMITE RÉGIONAL	STATUTS
M	LEBIGOT	Pascal	10	HAUTS DE FRANCE	PRÉSENT

Mme	LEGINY	Pascale	22	ILE DE FRANCE	PRESENTE
M	LEGRAND	Denis	10	HAUTS DE FRANCE	PRESENT
M	LEMBERT	René	10	PAYS DE LA LOIRE	PRESENT
M	LEMUHOT	Denis	9	GRAND EST	PRESENT
M	LEVY (Est)	Gérard	22	ILE DE FRANCE	PRESENT
M	LOUIS MARIE	Serge	3	MARTINIQUE	PRESENT
Mme	MACABRE	Sandra	3	GUYANE	PRESENTE
M	MAILLARD	David	10	OCCITANIE	PRESENT
M	MARTINAGE	Gilles	9	GRAND EST	PRESENT
M	MARTIN BOUYER	Luck	10	HAUTS DE FRANCE	PRESENT
M	MARTINEAU	Thierry	11	AUVERGNE RHONE ALPES	PRESENT
M	MERIL	René	4	MARTINIQUE	ABSENT
M	MESNIL	Hervé	11	AUVERGNE RHONE ALPES	PRESENT
M	MICHON	Guillaume	10	PAYS DE LA LOIRE	PRESENT
M	MOLINA	Frédéric	10	REGION SUD	PRESENT
M	MOLLE	Bernard	11	AUVERGNE RHONE ALPES	PRESENT
M	MOQUET	Vincent	11	BRETAGNE	PRESENT
M	MORANNE	Didier	22	ILE DE FRANCE	PRESENT
MME	MORTECRETTE	Karine	10	HAUTS DE FRANCE	PRESENTE
MME	MOUTOU-BOULEMAR	Jeannine	4	GUADELOUPE	PRESENTE
M	PARIZEL	Eric	10	OCCITANIE	PRESENT
Mme	PASTUREL	Stéphanie	10	REGION SUD	PRESENTE
M	PENET	Boris	11	AUVERGNE RHONE ALPES	ABSENT
M	POSSELT	Lionel	11	BRETAGNE	PRESENT
Mme	RIGOUSTE	Claire	9	NOUVELLE AQUITAINE	PRESENTE
M.	RIPPINGER	Jean-Claude	7	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	ABSENT
Mme	SAINT BONNET	Brigitte	11	AUVERGNE RHONE ALPES	PRESENTE
MME	SAVINO	Magalie	9	NOUVELLE AQUITAINE	PRESENTE
MME	SORMAIL	Sylvie	22	ILE DE FRANCE	PRESENT
M	TEXIER	Guillaume	9	NOUVELLE AQUITAINE	PRESENT
M	THAUVIN	Sébastien	7	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	PRESENT
M	TROCCAZ	Gilbert	11	AUVERGNE RHONE ALPES	PRESENT
M	VEYRAC	Dominique	7	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	PRESENTE
M	WESTHOLM	Jérôme	22	ILE DE FRANCE	PRESENT

PARTICIPANTS HORS DELEGUES DES COMITES REGIONAUX

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION
M.	ABRIC	Pierre	Président d'honneur
Mme	AUFRERE	Marjorie	Membre du comité directeur
M.	BENA	Jean-Jacques	Membre du comité directeur
Mme	BERNIER	Catherine	Présidente CDE 91
M.	BERTHIER	Frank	Direction technique nationale
M.	BLANCHET	Julien	Membre du comité directeur
M.	BOUDHIL	Timothé	Président SUC Escrime
M.	BOUQUET	Sylvain	Membre du comité directeur
M.	BROGIOTTI	Stéphane	Président ADE 33
M.	CABRERA	Damien	Président ADE 13
Mme	DAVY	Brigitte	Vice-présidente ADE 72
M.	DELHOMME	Rémy	Membre du comité directeur
Mme	DEMAILLE	Marie-Chantal	Présidente ADE Vaucluse
M.	ESTADIEU	Eric	Président ADE 72
Mme	FLESSEL COLOVIC	Laura	Membre du comité directeur
M.	GARES	Bruno	Président
M.	GODARD	Pascal	Trésorier CDE 57
M.	GOETZ	Grégory	Secrétaire général
M.	JARDOT	Rudy	Commissaire aux comptes
Mme	LE MAUX	Sylvie	Directrice générale
M.	MULLER	Frantz	Chargé de mission
M.	OMNES	Philippe	Membre d'honneur
M.	PIETRUSZKA	Frédéric	Invité
M.	POGGIALE	Toussaint	Membre d'honneur
Mme	RICHARD	Isabelle	Membre du comité directeur
Mme	RICHARD	Paule	Membre du comité directeur
M.	RICHET COOPER	Julien	Membre du comité directeur
M.	ROBINEAUX	Sébastien	Membre du comité directeur
Mme	ROSNET	Elisabeth	Invitée
Mme	SALVADOR	Thérèse	Membre du comité directeur
Mme	SARI	Lysiane	Présidente ADE 86
Mme	SAVIN	Marianne	Présidente ADE 06
Mme	SOLIVELLAS-MASSUEL	Véronique	Membre du comité directeur
Mme	THOBOR	Virginie	Directrice technique nationale
M.	VAJDA	Patrick	Invité

